

Séance du vendredi 6 décembre 2013

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué, pour soutenir l'amendement n° 400 rectifié.

M. Bernard Cazeneuve, ministre délégué. Le présent amendement a pour objet de définir les modalités de financement de la mission de préfiguration du Grand Paris et de la mission interministérielle pour le projet métropolitain d'Aix-Marseille-Provence, prévues dans le cadre du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Il est proposé que les frais de fonctionnement de ces deux missions soient fixés respectivement à 2 millions et 500 000 euros. Il est également proposé que ces frais soient couverts au moyen de prélèvements sur les dotations des établissements publics de coopération intercommunale et des communes isolées concernés.

Dans le cas du projet métropolitain d'Aix-Marseille-Provence, six EPCI sont concernés ; dans le cas de la mission de préfiguration du Grand Paris, ce sont dix-neuf EPCI, cent vingt-quatre communes des départements de la petite couronne et quatre communes de départements de la grande couronne.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Eckert, rapporteur général. Avis favorable. Cet amendement est parfaitement conforme aux dispositions qui ont été évoquées lors du projet de loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles. Je me demande seulement, monsieur le ministre, pourquoi l'amendement vise uniquement Paris et Aix-Marseille, et pas Lyon, qui n'est pourtant pas la moins complexe des métropoles à mettre en œuvre.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Gilles Carrez, président de la commission des finances. Je suis pour ma part tout à fait défavorable à cet amendement, en tout cas pour la partie qui concerne la métropole du Grand Paris. Premièrement, alors que nous sommes à l'heure de la simplification, on crée, avec cette métropole, une structure supplémentaire, qui va venir s'ajouter aux communes, aux intercommunalités, aux départements, à la région, et j'en passe.

Deuxièmement, je peux vous dire que sur les cent vingt-quatre communes concernées – je mets Paris à part, car je ne connais pas très bien sa position –, cent vingt-trois sont opposées à ce projet. J'ai fait un test auprès de mes collègues de la majorité, qui sont maires dans les trois départements de petite couronne : je n'en ai pas rencontré un seul qui défende cette idée. Au contraire, plusieurs d'entre eux sont venus me voir en aparté pour me demander de les aider ; ils n'osent pas vraiment le dire, mais ce dispositif leur semble aberrant.

Ce que je trouve par ailleurs inouï, c'est que l'on va baisser dès 2014 la dotation globale de fonctionnement – parce que l'on va imputer cela sur la DGF ! – des communes et des intercommunalités, alors qu'elles paient déjà leur quote-part à la ponction de 1,5 milliard d'euros. Je me demande, enfin, en quoi va bien pouvoir consister cette mission interministérielle : qui va la composer ? Comment va-t-elle fonctionner ? Je ne comprends

Je suis, avec Sandrine Mazetier, le seul élu concerné de petite couronne, et je peux vous dire que j'exprime une position ultra-majoritaire.

M. le président. La parole est à Mme Sandrine Mazetier.

Mme Sandrine Mazetier. Je voudrais modérer les propos du président de la commission des finances, même s'il est tout à fait exact qu'un certain nombre de maires de communes de la petite couronne s'interrogent sur la métropole. Je regrette que le président de la commission des finances ne se soit pas exprimé lors de l'examen du texte, mais celui-ci reviendra très bientôt en discussion dans l'hémicycle, ce qui lui donnera l'occasion d'exprimer ses convictions.

Je n'ai pas d'objection, au contraire, à l'émergence et à l'affirmation de la métropole du Grand Paris, comme d'autres métropoles. Je m'interroge seulement sur le montant affecté à cette mission de préfiguration. Je ne sais pas comment ces missions et les sommes qu'on leur affecte sont évaluées, mais ces sommes me paraissent très importantes.

M. Gilles Carrez, *président de la commission des finances.* C'est énorme !

Mme Sandrine Mazetier. Je ne sais pas si elles sont justifiées et s'il faut donner autant d'argent à la mission de préfiguration dès 2014.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Gilles Carrez, *président de la commission des finances.* Permettez-moi de reprendre un instant la parole, pour faire une réflexion que m'a inspirée Sandrine Mazetier. C'est quand même un comble ! Nous autres, élus d'Île-de-France, avons bâti des intercommunalités : nous sommes capables de nous entendre. Dès 2000, j'ai créé avec notre collègue Jean-Pierre Brard – ce n'est pas un mystère – une association des collectivités de l'Est parisien, toutes sensibilités politiques confondues. Et là, ce sont apparemment des fonctionnaires de l'État qui, dans le cadre d'une mission interministérielle, vont nous expliquer comment doit fonctionner l'intercommunalité dans notre région !

Je suis complètement d'accord avec Mme Mazetier : si cela doit se faire en 2016, que la dotation ait lieu en 2015, mais pas maintenant, surtout sur la DGF des collectivités locales !

(L'amendement n° 400 rectifié est adopté.)